



ASSOCIATION RAYMOND JEVODAN – MOULIN DE SACHAS

CONVOCAION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Une Assemblée Générale Ordinaire de l'Association Raymond Jevodan – Moulin de Sachas aura lieu le 1er mars 2018 à la Salle des Associations de la Mairie de Villard – Saint – Pancrace à 18 : 30 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- Résultats de l'activité de l'année 2017
- Compte de résultats et bilan financier
- Orientations et objectifs 2018
- Renouvellement de 5 membres du Conseil d'Administration
- Convention pour servitude de passage périmètre Moulin
- Points divers

En vertu des dispositions de nos statuts :

- L'Assemblée Générale ne pourra valablement délibérer que si 2/3 des membres sont présents ;
- Pour avoir le droit de participer à l'Assemblée Générale les membres devraient être à jour de cotisation au 1er janvier 2018.
- À défaut d'assister personnellement à l'Assemblée Générale, les membres peuvent s'y faire représenter par un mandataire.

La documentation d'appui aux délibérations de l'Assemblée Générale se trouvera disponible sur le site Internet de l'Association (<http://moulinsachas.com>).